Article 21 du Règlement

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES DISPOSITIONS APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE AUX MEMBRES DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE TORONTO

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, depuis huit mois, le ministère du Revenu national s'intéresse particulièrement à la situation fiscale des contribuables des milieux culturel et artistique. La semaine dernière, un artiste éminent a dû envisager, à cause des règlements fiscaux, de détruire ses œuvres. Cette semaine, les musiciens de l'orchestre symphonique de Toronto, qui ont toujours été tenus pour des travailleurs autonomes, ont appris qu'ils doivent maintenant se considérer comme des employés de l'orchestre, en dépit du fait qu'ils y travaillent moins de 20 heures par semaine, qu'ils se livrent fréquemment à d'autres activités et qu'ils doivent fournir leurs propres instruments. Cette mesure diminuera sensiblement le revenu déjà modeste des musiciens et forcera certains d'entre eux à abandonner cet orchestre. Cette décision suit deux autres décisions analogues au sujet d'orchestres symphoniques d'autres villes, décisions renversées à la suite d'un appel.

D'une part, le ministère du Revenu national tente de restreindre la production des artistes, d'expulser les musiciens des orchestres et les comédiens des compagnies théâtrales. D'autre part, le gouvernement consacre des millions de dollars à des enquêtes sur les problèmes culturels au Canada. N'y a-t-il pas contradiction en l'occurrence? Les musiciens, les artistes, les acteurs et les écrivains qui consacrent leur vie à l'art et à la culture au Canada et qui touchent des revenus modestes sont harcelés et dénigrés. Néanmoins, en 1980, près de 5,000 Canadiens touchant plus de \$50,000 par an ne payaient aucun impôt grâce à des échappatoires et de généreux dégrèvements accordés sur les investissements. Laissons la collectivité culturelle créer et interpréter des œuvres, et disons au ministère de s'attaquer plutôt à ceux qui ont recours aux échappatoires.

Mme le Président: A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré.

LES SOINS MÉDICAUX

L'AUGMENTATION DES PRIMES D'ASSURANCE CONTRE LA NÉGLIGENCE PROFESSIONNELLE POUR LES MÉDECINS

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, au chapitre du calcul du coût du régime d'assurance-maladie du Canada, je déplore que l'on n'ait pas suffisamment tenu compte de deux événements survenus dernièrement en ce qui concerne la pratique de la médicine au Canada. Tout d'abord, la Canadian Medical Protective Association envisage d'augmenter très fortement les primes annuelles d'assurance de ses membres contre la négligence professionnelle; à l'heure actuelle, ces primes sont de \$500 et l'association se propose de les fixer à des sommes allant de \$300 à \$2,900 par an, selon que le risque d'être poursuivi est plus ou moins grand dans telle ou telle spécialisation.

Alors que le tiers des humains manquent des nécessités de la vie, les dépenses militaires mondiales dépassent actuellement 600 milliards de dollars par année. Selon le Centre des Nations Unies pour le désarmement, 18 milliards et demi de dollars par année suffiraient à assurer aux pauvres du monde la nourriture, l'eau potable, l'éducation, les soins médicaux et le logement dont ils ont besoin. J'exhorte le gouvernement et tous les députés à prendre ce message au sérieux. A l'heure actuelle, les deux camps ont assez d'engins nucléaires pour détruire tous les êtres vivants sur la planète, alors que, d'autre part, la misère noire, la famine et la souffrances font des ravages.

On demande aux Canadiens de manifester, de se rassembler et de marcher dans les rues samedi, afin de montrer qu'ils sont en faveur du désarmement. Plusieurs députés jeûneront lundi et enverront l'argent ainsi épargné à OXFAM et à d'autres organisations de bienfaisance. On estime que cette initiative n'est que la première étape d'un mouvement en vue d'assurer la sécurité dans le monde et de lutter contre la pauvreté.

Mme le Président: A l'ordre. Le temps du député est écoulé.

LA GALERIE NATIONALE

LE VOL DE GRAVURES DE REMBRANDT—ON DEMANDE UNE RÉVISION DES MESURES DE SÉCURITÉ

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, la police d'Ottawa et la Galerie nationale du Canada a confirmé que, vendredi dernier, un homme qui prétendait étudier nos trésors nationaux s'est enfui avec deux gravures de Rembrandt, après les avoir remplacées par des faux. Grâce à un nom d'emprunt et à des références apparemment assez impressionnantes, l'homme a été autorisé à passer six heures dans les chambres fortes de la Galerie. Quoi qu'il en soit, l'individu a pris la clé des champs avec les deux gravures dont la valeur est estimée à \$100,000 chacune. Un incident semblable est survenu il y a quelques mois aux Archives nationales lorsqu'un homme, encore muni de pièces d'identité valides, a demandé à examiner la calligraphie du texte original de la Constitution, puis a barbouillé le document de peinture rouge.

Je prie le ministre des Communications (M. Fox) de demander aux directeurs des Musées nationaux du Canada, de la Galerie nationale et des Archives publiques qu'ils revoient leurs mesures de sécurité. Évidemment, il faut maintenir un certain équilibre entre les exigences de la sécurité et les besoins légitimes des chercheurs. Toutefois, le peuple canadien confie à ces organismes la garde de son patrimoine culturel, qu'il s'agisse du texte original de notre Constitution ou de précieuses œuvres d'art. Le ministre doit s'assurer que cette confiance n'est pas trahie. J'espère pouvoir interroger le ministre des Communications à ce sujet plus tard aujourd'hui, madame le Président.